## **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE Energies Réunion**

(SIREN: 795 064 658)



## RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS

ADMINISTRATEURS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

(1 représentant sur 22 à l'assemblée spéciale - Actionnariat : 0,40%)

**EXERCICE 2024** 

## **AVANT PROPOS**

L'article L.1524-5 alinéa 14 Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par l'article 210 de la loi 3DS n° 2022-217 du 21 février 2022) prévoit que « Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa. »

Ce rapport a donc pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur la société, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son suivi. Plus précisément, il permet :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de formaliser davantage l'effectivité du contrôle analogue;
- de s'assurer que la société agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Enfin, ce rapport a été rédigé conformément aux dispositions réglementaires précitées, avec une trame commune à compter de 2024, pour l'ensemble des EPL (SEM et SPL) de la collectivité régionale. Cela permet d'en faciliter la présentation et le débat lors de la commission permanente, ainsi que la comparaison avec les autres satellites concernés.

## SOMMAIRE

AVANT PROPOS
SOMMAIRE ERREUR! SIGNET NON DEFINI.
I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET EVOLUTION DES CINQ DERNIERES ANNEES ERREUR! SIGNET NON DEFINI.
1. <u>Présentation de la SPL et de ses principales activités</u> Erreur ! Signet non défini.
2. L'organisation : dirigeants et conseil d'administration Erreur ! Signet non défini.
3. L'actionnariat (capital social) et son évolution les cinq dernières annéesErreur ! Signet non défini.
4. Les statuts et leur modification Erreur ! Signet non défini.
5. <u>Les filiales et participations de la société</u> Erreur ! Signet non défini.
6. <u>Les relations avec les actionnaires et spécifiquement avec la Collectivité</u> Erreur ! Signet non défini.
II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ANALYSE FINANCIERE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1. Bilan opérationnel et faits marquants Erreur ! Signet non défini.
2. Les flux financiers avec la Collectivité au cours et à l'issue de l'exerciceErreur ! Signet non défini.
3. <u>Situation financière de la société et comparaison avec N-1</u> Erreur ! Signet non défini.
4. Perspectives de développement (année en cours) Erreur ! Signet non défini.
5. Tenue des comptes et mission d'audit légal du commissaire aux comptesErreur ! Signet non défini.
III. GESTION DES RISQUES ET CONTROLE DE LA SOCIETE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1. Identification et traitement éventuel des risques et incertitude d'ordre juridique, financier, technique ou conjoncturel
2. <u>Mesures de prévention et de détection en matière de déontologie et de corruption</u> Erreur ! Signet non défini.
3. Autres contrôles externes de la société Erreur ! Signet non défini.
4. Contrôle analogue de la SPL Erreur ! Signet non défini.
5. Autres points de contrôle de la société par la Région Réunion Erreur ! Signet non défini.
IV. BILAN DE LA GOUVERNANCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE. ERREUR! SIGNET NON DEFINI.

- 1. Rémunération des mandataires et représentants ...... Erreur ! Signet non défini.
- <u>2.</u> <u>Présentéisme et synthèse des positions lors des instances de l'exercice 2024</u>..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 3. Autres points notés relatifs à la gouvernance ...... Erreur ! Signet non défini.

<u>SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA COLLECTIVITE</u> ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

## PRESENTATION DE LA SOCIETE ET EVOLUTION DES CINQ DERNIERES ANNEES

## 1. Présentation de la SPL et de ses principales activités

#### 1.1 - Historique :

La SPL Énergies Réunion, première société publique locale à intervenir dans le domaine des énergies (énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie) à La Réunion, accompagne les collectivités locales actionnaires dans leurs politiques et projets énergétiques.

À compter du 1er juillet 2013, elle a pris la suite et les métiers de l'Agence Régionale Énergie Réunion (ARER), association créée en 2001 à l'initiative du Conseil Régional pour les actions dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

En 2016, elle a procédé à une modification de son objet social, qui est désormais le suivant : La SPL Énergies Réunion a pour objet de réaliser des actions dans une logique d'aménagement et de développement durable, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, de la cohésion et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et la transition vers une économie circulaire.

En 2019, Énergies Réunion est devenue Horizon Réunion, suite à un changement de dénomination sociale approuvé par l'Assemblée générale Extraordinaire du 12/02/2019.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023 a entériné le changement de dénomination sociale qui est désormais « Énergies Réunion, Agence Régionale de l'Énergie et du Climat ».

## 1.2 - Objet social et domaines d'activité

D'une manière générale, son action vise à la préservation et la valorisation des ressources et du patrimoine de La Réunion et à renforcer le développement économique et social du territoire réunionnais. Son action tend à la prise en compte de la transversalité des objectifs climatiques, énergétiques, environnementaux, sociaux et économiques sur le territoire réunionnais.

La SPL Énergies Réunion assure le rôle d'agence régionale de l'environnement (au sens de l'article L. 211-3-1 du Code de l'énergie) et d'agence locale de l'énergie et du climat (au sens de l'article L. 211-5-1 du Code de l'énergie).

Pour ce faire, elle s'est donnée pour missions :

- D'assurer à ses actionnaires des bilans et des indicateurs fiables, en matière de connaissance et d'observation;
- De structurer les actions de ses actionnaires à travers une aide à la décision, par une définition et un suivi des stratégies dans les domaines d'intervention de la société ;
- De mettre en place des actions destinées à contribuer aux projets des actionnaires, dans les domaines d'intervention de la société :
- De donner une visibilité publique accrue aux acteurs et aux citoyens par une information et une sensibilisation sur la thématique des énergies ;
- De contribuer à une coopération internationale dans l'intérêt et pour le compte de ses

actionnaires.

#### 1.3 Adresses:

Le siège social est fixé à Saint-Leu Les bureaux sont situés à 3 endroits :

- 2 rue Galabé Quartier d'Affaires Tamarins Bât E1 Étage 1 97424 Piton Saint-Leu
- 38 rue Colbert 97460 Saint-Paul (Au sein des locaux de la SPL Maraina)
- 30 rue André Lardy BAT C Les Cuves de La Mare 97438 SAINTE-MARIE

## 1.4 Nombre de salariés

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la société se compose de 34 Hommes et de 38 femmes, soit 72 personnes au total

## 2. L'organisation : dirigeants et conseil d'administration

Les statuts, mis à jour suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023, prévoient en ses articles 15 à 23, les modalités de fonctionnement (article 19), les pouvoirs (article 20) du conseil d'administration et notamment la désignation du Président du CA (article 18).

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Président en 2024 : M. Jean-Pierre CHABRIAT

Directeur général en 2024 : M. Matthieu HOARAU

Commissaire aux comptes en 2024 : Pierre Bertrand (Exco Bertrand et Associés)

Président de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires en 2024 : Bruno Robert (CIREST)

## Liste des Administrateurs siégeant au Conseil d'Administration en 2024 :

2 représentants Sidelec	1 – André DUPREY
	2 – Pierrot CANTINA
2 représentants CIVIS	1 – Jacques TECHER
2 representants ervis	•
	2 – Eric FERRERE
1 représentant Commune de Saint-Paul	1 – Michel Clémente
1 représentant CIREST (Assemblée spéciale)	1 – Bruno ROBERT
12 représentants Région Réunion	1- Christian Annette
	2- Wilfrid Bertile
	3- Patrice Boulevart
	4- Maya Césari
	5- Jean-Pierre Chabriat
	6- Evelyne Corbière
	7- Nadine Gironcel Damour
	8- Frédéric Maillot
	9- Jean-Bernard Maratchia
	10- Lorraine Nativel
	11- Pascal Plante
	12- Axel Vienne

## Liste des Administrateurs siégeant à l'Assemblée Spéciale en 2024 :

COLLECTIVITE	ADMINISTRATEUR
Département de La Réunion	Jean-François PAYET
CIREST	Bruno ROBERT
CINOR	Johanna COUTANDY
COMMUNE DE BRAS PANON	Eric ROUGET
COMMUNE DE L'ETANG SALE	Catherine LAURET
COMMUNE DE SAINT PIERRE	Pascal BASSE
COMMUNE DE SAINT ANDRE	Adélaïde CERVEAUX
COMMUNE DE SAINTE MARIE	Sylvie BILLAUD
тсо	Yann CRIGHTON
COMMUNE DE LA PLAINE DES PLAMISTE	Joan DORO
COMMUNE DE LA POSSESSION	Armand VIENNE
COMMUNE DE CILAOS	Klébert GONTHIER
COMMUNE DE TROIS BASSINS	Fabien AURE
COMMUNE DE SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER
COMMUNE DE SAINTE ROSE	Jean-Yves Jimmy PERIBE
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER	Fabrice HOARAU
COMMUNE DE SAINT LEU	Stéphane VIRAMA
COMMUNE DE SAINTE SUZANNE	Laurent DALLEAU
COMMUNE DE SALAZIE	Vincent ELISABETH

COMMUNE DE L'ENTRE DEUX	Jean Daniel AMONY
COMMUNE DU TAMPON	Eric AH HOT
COMMUNE DE SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE

### 3. L'actionnariat (capital social) et son évolution les cinq dernières années

Le capital social de la SPL Énergies Réunion est exclusivement détenu par des collectivités territoriales ou leurs groupements conformément à la réglementation, à l'exception de l'actionnaire GIP PPIEBR (détenant 0,13%) depuis 2018. Cela a d'ailleurs été soulevé dès 2023 par le commissaire aux comptes qui a signalé cette irrégularité, en cours de régularisation sur l'exercice 2024.

Compte tenu des difficultés rencontrées sur les premiers exercices d'activité, la société a disposé, jusqu'en 2021, de capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital social.

L'augmentation de capital intervenue en 2016 et les résultats en progression ont permis de remonter les fonds propres à un niveau positif, mais restant inférieur au seuil de 50% du capital social.

Une procédure de réduction de capital a été initiée au cours de l'année 2020, sur proposition du Conseil d'administration du 10 août 2020, afin de se conformer à la législation en vigueur (article L.225-248 du Code de commerce).

Une Assemblée générale extraordinaire a statué le 30/06/2021 sur la réduction de capital motivée par les pertes : au terme de la procédure, le capital social s'établit à **993 967 €**. La valeur nominale des actions est passée de 100 € à 26,58 €.

Le capital de la SPL Énergies Réunion au 31 décembre 2024 est donc de 993 967 €, dont 0,40% détenus par la commune de Saint-André (3 987 €).

## Capital social: situation au 31/12/2024

Actionnaires	Nbre actions détenues	Capital	%
Conseil Régional	30 410	808 369 €	81,33%
Sidelec	1 200	31 899 €	3,21%
Conseil départemental	500	13 291 €	1,34%
CIREST	400	10 633 €	1,07%
Étang Salé	250	6 646 €	0,67%
Bras-Panon	250	6 646 €	0,67%
CIVIS	1 867	49 629 €	4,99 €
Saint-Paul	1 000	26 582 €	2,67%
Saint-Pierre	150	3 987 €	0,40%
La Possession	55	1 462 €	0,15%
CINOR	400	10 633 €	1,07%
Saint-André	150	3 987 €	0,40%
Sainte-Marie	150	3 987 €	0,40%
Plaine des Palmistes	80	2 127 €	0,21%
Cilaos	50	1 329 €	0,13%
Trois Bassins	50	1 329 €	0,13%
Saint-Philippe	50	1 329 €	0,13%
SMPRR	50	1 329 €	0,13%
Sainte-Suzanne	30	797 €	0,08%
Salazie	30	797 €	0,08%
Entre-Deux	30	797 €	0,08%
GIP PPIEBR	50	1 329 €	0,13%

Tampon	20	532 €	0,05%
Sainte-Rose	50	1 329 €	0,13%
Saint-Louis	20	532 €	0,05%
TCO	100	2 658 €	0,27%
TOTAL	37 392	993 967 €	100%

Comme indiqué supra, le GIP PPIEBR est actionnaire de la société depuis le 2 février 2018 bien que la composition de l'actionnariat d'une SPL ne le permette pas (le GIP n'ayant pas un actionnariat entièrement composé de collectivités territoriales). Une cession d'actions entre le GIP PPIEBR et la commune de Saint-Leu a débuté en 2024 afin d'entériner la sortie du GIP PPIEBR de l'actionnariat de la SPL cette cession d'actions est effective suite à l'AGM de la SPL du 27 juin 2025.

## 4. Les statuts et leur modification

Année	Modifications
2013	Statuts constitutifs
2015	Statuts modifiés à l'issue de la réduction de capital en raison de la sortie de l'actionnariat de la CASUD
2016	Statuts modifiés à l'issue de l'augmentation de capital
2018	Statuts modifiés à l'issue du changement de siège social
	Statuts modifiés à l'issue du changement de dénomination sociale
2019-2020	Statuts modifiés à l'issue de l'AGE du 12 novembre 2019 aux fins de rectification d'erreurs matérielles et mise à jour de ces derniers.
2021	Statuts modifiés à l'issue de la procédure de réduction de capital motivée par des pertes antérieures
2023	Statuts modifiés à l'issue de l'AGE du 13 juillet 2023 sur l'article 3 dénomination sociale

Les statuts de la SPL ER ont été mis à jour en 2023 (signés en 2024) pour donner suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023 de modifier la dénomination sociale. C'est ainsi l'article 3 des statuts qui a été modifié.

## 5. Les filiales et participations de la société

La SPL ne présentait aucune participation en 2024 (comme en 2023).

6. Les relations avec les actionnaires et spécifiquement avec la Collectivité	
A ce jour, la collectivité n'a confié aucune mission à la SPL Energies Réunion.	

## 1. Bilan opérationnel et faits marquants

On peut noter les points suivants qui ont marqué la vie de l'entreprise en 2024 :

- Le changement de dénomination sociale (cf. PV AGEX du 13/07/2023) et mise en place de la nouvelle identité d'Energies Réunion
- Développement des équipes sur un nouveau site à Saint-Paul (locaux SPL Maraina).
- La méthode de calcul du chiffre d'affaires à l'avancement a été améliorée en 2024. La méthode retenue pour la détermination du chiffre d'affaires se base sur les avancements techniques des différentes missions mises en œuvre par Énergies Réunion au 31/12/2024, validé maintenant par les services techniques des collectivités clientes et actionnaires.
- La mise en place de mesures complémentaires au contrôle analogue :
  - Transmission d'une situation d'avancement du projet, reprenant par phase et/ou par tâche les avancements à date.
  - Organisation d'un comité technique de suivi des projets.
  - Organisation de comités de projets en présence des élus de l'actionnaire.
- La mise en œuvre des actions d'organisation interne suivantes :
  - Mise en place d'une grille salariale.
  - Début de mise en place de la GPEC.
  - Mise en place d'un budget formation pour les formations obligatoires et la montée en compétences des équipes.
  - Les embauches en 2024 ont permis de pallier les absences sur l'organigramme, et ainsi de consolider les actions d'Energies Réunion, le management des équipes et l'amélioration de la qualité des actions et des livrables.
  - La mise en place d'une Prime Partage de la Valeur pour l'ensemble des salariés avec des conditions d'attribution.
- La gestion de la centrale hydroélectrique du Bras Des Lianes :
  - Sur l'aspect administratif, la centrale est toujours soumise à un arrêté préfectoral. Le contentieux relatif au sinistre de février 2021 est toujours en cours de délibéré.
  - Sur l'aspect de l'exploitation :
    - la centrale a été soumise en fin d'année 2024 à des tensions fortes dû à la sécheresse sur la côte Est de l'ile. L'obstruction de la grille de filtration du captage et la non-possibilité d'intervention lors des crues a causé des problématiques d'approvisionnement en eau pour les communes de Saint-André et de Bras-Panon.
    - Suite à une convocation en sous-préfecture de Saint-Benoît, des échanges sont en cours entre la CIREST, la Région Réunion et Energies Réunion pour la définition d'un cadre juridique et contractuel pour la réalisation d'intervention techniques et d'urgence.
  - Sur l'aspect de la réhabilitation de la centrale, la volonté de mettre en place un programme de travaux de réhabilitation globale de la centrale est acté et sera lancé en 2025.

- La gestion des principaux dispositifs :
  - Le programme KAP PV a été impacté par la publication de l'arrêté tarifaire S24 en Janvier 2024 et a dû être remodelé, impliquant du travail supplémentaire pour les équipes d'Energies Réunion.
  - Le programme SLIME et le programme KAP ECOSOLIDAIRE : les objectifs des deux programmes ont été atteints et dépassés avec la mise en place d'un avenant en cours d'année 2024.
  - Transition SARE / SPRH : l'année 2024 a été marqué par la préparation de la transition du programme SARE (Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique) vers le SPRH (Service Publique de la Rénovation de l'Habitat). De nombreuses réunions ont été réalisées par les équipes d'Energies Réunion afin d'éviter autant que possible une rupture de service publique au 1er janvier 2025, mais le report de mise en œuvre du SPRH de 6 mois impacte le chiffre d'affaires d'Energies Réunion en 2025.

## 2. Les flux financiers avec la Collectivité au cours et à l'issue de l'exercice

Commentaire éventuel de la collectivité actionnaire.

## 3. Situation financière de la société et comparaison avec N-1

Les chiffres exposés ci-après retracent une rétrospective sur 6 ans :

COMPTEDERESULTAT (en K€)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
CA	5 657	4 945	5 0 1 7	4 689	4 645	4790
Autres produits	24		0	0	0	0
Subventions	33	337	498	366	405	238
Rep et trsf ch	126	44	125	136	72	91
Produits d'exploitation	5840	5 327	5 640	5 191	5122	5119
%CA sur total produits	97%	93%	89%	90%	91%	94%
% subventions sur total produits	1%	6%	9%	7%	8%	5%
Achats de marchandises, var stock	0	0	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	1 284	1 279	1 326	1 140	1 177	1 188
Impôts et taxes	141	99	134	128	135	166
Salaires et charges sociales	3 9 9 7	3 336	3 465	3 594	3 371	3 294
Dotations aux amort et prov	162	424	118	167	135	98
Autres charges	54	37	16	19	25	24
Charges d'exploitation	5 638	5 175	5 059	5 048	4 843	4770
% dépenses de personnel sur charges	71%	64%	68%	71%	70%	69%
Résultat d'exploitation	202	152	581	142	279	350
Résultat financier	-4	-3	-8	-7	-55	-48
Résultat exceptionnel	-2	1	-13	-17	-25	39
Résultat net	196	151	560	118	207	348

Variation en <b>K</b> €							
Var 2024 vs 2023	Var 2023 vs 2022	Var 2022 vs 2021	Var 2021 vs 2020				
712	-72	328	44				
24	0	0	0				
-304	-161	132	-39				
82	-81	-11	64				
513	-313	449	69				
0	0	0	0				
5	-47	186	-37				
42	-35	6	-7				
661	-129	-129	223				
-262	306	-49	223 32				
17	21	-3	-6				
463	116	11	205				
50	-429	439	-137				
-1	5	-1	48				
-3	14	4	8				
45	-409	442	-89				

A la lecture du compte de résultat 2024, l'activité de la SPL affiche une croissance de son activité. La hausse de +10% des produits d'exploitation résulte principalement d'une hausse du chiffre d'affaires au travers essentiellement des contrats de prestation intégré conclus avec ses actionnaires. Le chiffre d'affaires de la SPL oscille entre 4,6 M€ et 5,7 M€ depuis 2019 (historiquement supérieur à 3 M€ depuis 2014).

Commentaire éventuel de la collectivité actionnaire.

## b. Analyse détaillée du bilan et de la situation financière

BILAN ACTIF (en K€)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Actif immobilisé	235	213	136	186	233	271
Actif circulant hors dispo	2810	2 388	2 407	2077	5 567	3 350
Trésorerie active (dispo/VMP)	1 895	2 003	3 165	2720	2 328	1 806
Total actif	4940	4 604	5 708	4 983	8 128	5 427

Variation en K€							
Var 2024 vs	024 vs Var 2023 vs Var 2022 vs						
2023	2022	2021	2020				
22	77	-50	-47				
422	-19	330	-3 490				
-108	-1 162	445	392				
336	-1 104	725	-3145				

A l'actif le bilan se compose principalement de l'actif circulant (créances clients et autres créances). Le bilan est en légère hausse par rapport à 2023. Cela s'explique en partie par la hausse des créances clients à la clôture à mettre en lien avec la hausse de l'activité.

La trésorerie est relativement stable, à la clôture elle représente environ 4 mois de charges de fonctionnement courantes.

BILAN PASSIF (en K€)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Capital social	994	994	994	994	3 739	3 739
Réserves	42	34	0	0	0	0
Report à nouveau	787	644	119	0	-2952	-3 298
Résultat	196	151	560	118	207	348
Capitaux propres	2019	1 823	1 673	1 112	994	789
Provisions pour risques et charges	606	488	124	108	78	32
Dettes financières	79	97	140	179	2015	1 225
Dettes non financières	2 2 3 6	2 196	3771	3 584	5 041	3 381
Dettes circulantes	2921	2781	4 035	3 871	7134	4 638
Trésorerie passive	0	0	0	0	0	0
Total passif	4940	4 604	5708	4 983	8 128	5 427

	Variatio	on en K€	
Var 2024 vs 2023	Var 2023 vs 2022	Var 2022 vs 2021	Var 2021 vs 2020
0	0	0	-2745
8	34	0	0
143	525	119	2 952
45	-409	442	-89
196	150	561	118
118	364	16	30
-18	-43	-39	-1 836
40	-1 575	187	-1 457
140	-1 254	164	-3 263
0	0	0	0
336	-1 104	725	-3145

Pour rappel, la Région détient 82% des parts sociales, pour un capital social inchangé suite aux opérations de recapitalisation (réduction du capital social motivé par les pertes).

L'évolution légèrement à la hausse du passif provient du résultat de l'année impactant les capitaux propres et des provisions pour risques et charges.

Le poste des provisions pour risques et charges concerne le sinistre de janvier 2021 sur la centrale hydraulique de Bras des Lianes (inchangé sur 2024) ainsi que le risque rattaché à 2 litiges prud'hommaux (provision constatée dans les comptes en 2023 et réévaluée en 2024).

INDICATEURS	2024	2023	2022	2021	2020	2019
FDR	2469	2 195	1 801	1 213	2854	1 775
BFR	574	192	-1 364	-1 507	526	-31
Trésorerie	1 895	2 003	3 165	2720	2 328	1 806

	Variatio	on en K€	
Var 2024 vs 2023	Var 2023 vs 2022	Var 2022 vs 2021	Var 2021 vs 2020
274	394	588	-1 641
382	1 556	143	-2 033
-108	-1 162	445	392

Les indicateurs de santé financière sont très positifs, notamment depuis les opérations de recapitalisation.

Le fonds de roulement est largement positif et est en progression régulière depuis 2021. Il avoisine le montant des capitaux propres dans la mesure où le montant des immobilisations nettes est faible et qu'il y a peu de dettes financières.

## 4. Perspectives de développement (année en cours)

La société maintient son dynamisme en proposant à la fois la poursuite d'actions déjà lancées et menées en 2024 et le portage de nouvelles actions.

Ainsi les tableaux suivants reprennent les actions que la société prévoit de contractualiser avec ses actionnaires.

Service	Programme	Actions		
		Continuité des actions sur l'ensemble de l'ile avec un objectif de 3200 visites		
	OL IME	Spots publicités - Programme SLIME		
	SLIME (Service Local d'Intervention à la Maitrise de	Mise en œuvre d'actions concentrées sur un ou des quartiers prioritaires :  Sainte Rose		
	l'Energie)	. Convention CCAS Saint Denis		
		Echanges pour la mise en place d'une expérimentation avec EDF sur le programme SLIME+, avec une offre sur l'électroménager performant pour		
		envisager la poursuite du programme après 2025		
	Transition SARE	Échanges avec ANAH, Etat/DEAL, Région sur la poursuite du programme avec ANAH, Etat/DEAL, Région pour passage en SPRH (Service Public Rénovation de		
MAÎTRISE DE LA	(Service d'Accompagnement à la Rénovation	l'Habitat)		
DEMANDE EN	Energétique )	Contrat Région jusqu'au 30/06/2025 pour contractualisation par la suite avec EPCI		
ENERGIE	vers SPRH ( Service Public de la Rénovation de l'Habitat)	sur l'ICO (Information Conseils Orientation avec TO - CIVIS) - Négociation encore en cours avec autres EPCI		
	( Service Fublic de la Reliovation de l'habitat)			
		Mise en œuvre des audits énergétiques pour les ménages précaires par une équipe dédiée avec un objectif de 300 audits.		
	EFFI'KAZ – Audit énergétique	Accompagnement des bureaux d'études et instruction des dossiers pour la Région		
		Réunion sur les audits énergétiques des ménages CSP+		
		Finalisation des audits énergétiques des 126 batiments du CG974 Accompagnement mise en œuvre de l'arrêté tertiaire de La Possession		
	Ingénierie MDE Tertiaire	AMO Eclairage public pour SIDELEC		
		AMO sur travaux ECS, climatisation, audits énergétiques et rénovation énergétique pour Direction Bâtiment Région		
	Planification des EnR	Accompagnement de la mise en œuvre de la LOI APER et/ou de la révision du		
	Fidilification des Effic	SAR		
		Révision du Schéma Régional Biomasse Observatoire biomasse		
	Biomasse	Etude méthanisation des boues de STEP		
		Accompagnement et soutien mise en place projet méthanisation industrielle et de gazéification		
	Géothermie	Accompagnement développement de la filière		
		Accompagnement développement de la filière		
ENERGIES		Soutien à l'animation de la cellule EMR (CEMER et COTECH CEMER) - Lien acteurs nationaux		
RENOUVELABLES	<b>Energies Marines</b>	Eolien offshore :		
		- Participation salon SEANERGY sur éolien offshore		
		<ul> <li>Etudes de caractérisation de sites ou de zonage</li> <li>Participation définition de la feuille de route de développement d'un projet</li> </ul>		
		Rédaction et mise en œuvre de la feuille de route hydrogène		
	Hydrogène	Accompagnement à la mise en œuvre d'un projet de bus H2 Accompagnement au développement de la filière		
	Mise en place et portage de la Délégation France Hydrogène	Mise en place et portage de la Délégation France Hydrogène		
	Hydraulique	Exploitation de la centrale hydro-électrique du Bras des Lianes  Accompagnement à la réhabilitation de la centrale du Bras des Lianes		
	riyuradiiqde	Exploitation de centrales photovoltaïque et IRVE		
	KAP Ecosolidaire	Accompagnement à la mise en œuvre du dispositif		
	Total Education	Dématérialisation Instruction des dossiers soumis à la gestion de l'articulation avec arrêté tarifaire		
		S24		
	KAP Photovoltaïque	Etude pour adaptation du dispositif pour accompagner le développement du PV		
SOLAIRE	KAF Filotovoltalque	auprès de ménages modestes  Conventionnement avec Consuel et EDF pour amélioration du suivi de la filière		
		Développement plateforme logicielle pour acquisition de données sur les		
		installations PV AMO projets PV et IRVE		
	Ingénierie Photovoltaïque	AMO SDIRVE		
	mgomono i noto voltarquo	Rédaction DCE, RAO sur différentes collectivités Suivi et exploitation de projets PV		
		Rédaction BER 2024 - 2025		
	Observatoire Energie Réunion	Vulgarisation du BER		
	-	Conversion biomasse Focus sur mobilité		
STRATEGIE		Conventionnement		
TERRITORIALE	Gouvernance Energie	Animation de la gouvernance Révision de la PPE		
		Tableau bord Energie		
	Bilans territoriaux	Bilan carbone		
		Bilan GES Animation PCAET		
		Définition du cadre du dispositif pour accompagner la mise en œuvre d'une cellule		
	Dispositif Climatisation/PV – Personnes âgées	de vie énergétiquement performante et autonome en énergie pour les personnes âgées		
	OPAH RU Saint-Pierre (Opération Programmée	Animation de l'OPAH RU en collaboration avec l'équipe projet de la Mairie de Saint		
	Mélioration de l'Habitat de Rénovation Urbaine de	Pierre (Permanence)		
	Saint-Pierre)	Accompagnement des personnes et de leurs actions d'amélioration de l'habitat et lancement des premiers chantiers		
		Etude de préfiguration d'un pole d'appui technologique aux entreprises et à la R&D		
DEVELOPPEMENT &	Plataforma Engueia	dans le domaine des énergies renouvelables et du bâti tropical :		
INNOVATION	Plateforme Energie	Définition du modèle technico-économique     Réponse à AAP Européen Teaming		
		Pré-programmation Batiment		
		Réalisation et portage de l'étude		
	Etude futurs énergétiques 2050			
	Etude futurs énergétiques 2050	Appropriation des résultats et modèles		
	• •	Appropriation des résultats et modèles Accompagnement à la création d'une SEM Energie (SIDELEC, Région, CDC)		
	Etude futurs énergétiques 2050 SEM Energie	Appropriation des résultats et modèles		

	Développement	t & Pilotage de l'activité	
		Consolidation du comité d'offres	
	Comité d'offres	Consolidation du carnet de commandes avec l'ensemble des collectivités	
		Articulation avec comité de projet	
		Mise en place du comité de projets :	
		. Interne	
	Comité de projets	Externe avec les collectivités (service et élus)	
		Mise en place des fiches projets avec détail de l'avancement technique  Amélioration du suivi du temps de travail réel sur les projets pour mise en œuvre	
DEVELOPPEMENT		d'actions d'amélioration de la performance	
INTERNE		Dématérialisation des processus pour améliorer et accroître l'efficacité des équipes	
	Dématérialisation	. Mise en place des processus	
		. Développement des solutions logicielles no-code sur base Microsoft	
		Etat des lieux des process internes & cartographie	
	Amélioration continue	Amélioration, mise en œuvre et suivi des process	
		Réflexion sur normalisation et certification ISO	
		Travail collaboratif et conventionnement avec les collectivités et les CCAS	
	Animation Territoriale	Echanges avec les collectivités locales	
	Organisation du Séminaire Energies Réunion	Organisation du Séminaire Energies Réunion	
	Ressou	urces Humaines	
		Création d'une équipe audits techniques	
		Remplacement des personnes en absence longue durée	
		Recrutement des directeurs (DAF, Directeur EnR)	
		Recrutement de techniciens en remplacement	
	Organisation des équipes & Recrutement	Remplacement des postes vacants :	
		Création de poste : Chef de projet futurs énergétiques (Nile mission) Alternants services MDE - ENR (Missions MDE & controle KAP PV & ECS) Chefs de projet solaire (si contrat collectivité St André & St Pierre) Chargé/chef de projet Energies Citoyennes (si Contrat Région / ADEME) Autres (si contrats supplémentaires le nécessitant)	
		Mise en place d'une grille salariale	
		Poursuite du dispositif de primes sur objectifs avec mise en œuvre sur service Kap Photovoltaique	
DEVELOPPEMENT		Rattrapage primes vacances 2021 à 2024	
INTERNE	Gestion du personnel	Révision de l'accord d'entreprise et du règlement intérieur :  . Mise en place du suivi du temps de travail avec le badgeage distanciel . Mise en conformité du cadre de travail par rapport à la réglementation relative au temps de travail . Mise en place d'une approche réaliste de la valeur du temps de travail ave réflexion sur la politique de récupération du temps ou de rémunération par primes . Mise en place d'un cadre de travail pour assurer un meilleur pilotage ditravail et de l'activité de l'entreprise Pour les équipes, mise en place d'un cadre de travail pour assurer un suivid'activité et avoir une politique QVT au sein de l'entreprise	

		i i				
		Mise à jour du DUERP				
		Audit et définition d'un plan de prévention des risques				
	Sécurité & Assurances	Audit de sécurité sur Bras des Lianes, Formation et habilitation des équipes aux formations obligatoires (travaux en hauteur, SST,) Mise en application d'une note de service droit de retrait Renouvellement et achat de nouveaux EPI, Acquisition de matériels de sécurisation des équipes (balise GPS, bouton d'alerte),				
	occurre a Assarances	Ecriture et mise à jour des procédures de maintenance (Bras des Lianes)				
		Révision et actualisation puis transmission d'un dossier technique et financier complet à destination du Comité Directeur des Assurances, Saisine du Bureau Central de Tarification – Branche Construction, pour obtenir une couverture obligatoire minimale, Poursuite de la recherche de solutions pour les autres volets non assurables obligatoirement (diagnostics, conseil, exploitation technique), Sollicitation Echange avec Ides collectivités actionnaires notamment la collectivité majoritaire sur la définition d'un cadre juridique permettant dans de sécuriser lele cadre du transfert des responsabilités assurantielles.				
	Logistique	et moyens généraux				
		Hébergement de 7 à 9 personnes à la SPL Maraina (De Mai 2024 à Juin 2025) et à Savannah locaux La distillerie à partir de juin 2025				
		Nombre de salariés en croissance				
	Local à Saint-Paul	Besoin de bureaux et d'espaces				
DEVELOPPEMENT		Stockage des Tiny house et regroupement des archives et du matériel				
INTERNE		Définition en cours des locaux et des espaces				
		Déménagement à Savannah, locaux de La Distillerie : . Travaux d'emménagement				
		Remise en œuvre de la géolocalisation avec plateforme de réservation				
	Gestion des véhicules	Amélioration de la gestion du parc véhicule				
		Réflexion en cours sur location véhicules (Longue durée, ou selon besoin mensuel) et renouvellement partielle de la flotte arrivée en fin de contrat				
	Communication					
		Nouveau logo, nouvelle charte graphique et nouvelle dénomination sociale				
	Communication externe	Partenariat Loca'Terre : 8 émissions				
	Communication externe	Présence sur Salon de la Maison				
		Mise à jour du site web				
	Communication interne	Mise en place d'une newsletter interne				
		Mise en place d'une action de team building (Randonnée, autres)				
	Direction Administra	ative, Financière et Juridique				
		Mise en place de la procédure de contrôle analogue				
		Audit et révision des procédures administratives et juridiques				
DEVELOPPEMENT INTERNE	Juridique	Renforcement de la procédure contrôle analogue : . Mise en place comité de projet . Nomination d'un censeur Région Réunion (DGA DD)				
	Sanaque	Passation de marchés pour les besoins internes				
		Mise à jour du KBIS				
		Mise à jour des procédures				
		Mise à jour du guide interne de la Commande Publique				
		Mise en place des clôtures trimestrielles				
		Mise en place d'une comptabilité analytique détaillée				
		Création de documents afin d'uniformiser les méthodes de travail et d'optimiser la				
	Gestion administrative et financière	Création de documents afin d'uniformiser les méthodes de travail et d'optimiser la performance des équipes Audit de la fonction finances				
	Gestion administrative et financière	performance des équipes				

## 5. Tenue des comptes et mission d'audit légal du commissaire aux comptes

Les comptes 2024 ont été arrêtés par le CA du 27 mai 2025 et approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2025.

Le Commissaire aux Comptes a certifié les comptes annuels de l'exercice 2024 sans réserve mais avec des observations (sur les provisions pour risques et charges et sur les avances perçues non dépensées au 31/12/2024 sur les opérations de mandat) au regard des règles et principes comptables français. Ces derniers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice 2024 et de la situation financière et patrimoniale de la société à la fin de cet exercice.

Le Commissaire aux Comptes signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion et qu'il ne peut en conséquence pas attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Le rapport sur les conventions réglementées ne soulève pas de point significatif.

Les rapports du CAC (sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées) sont disponibles et peuvent être consultés sur demande.

## III. GESTION DES RISQUES ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. <u>Identification et traitement éventuel des risques et incertitude d'ordre juridique, financier, technique ou conjoncturel</u>

## Commentaire éventuel de la collectivité actionnaire.

Les risques identifiés ci-après s'inscrivent donc dans une démarche d'amélioration de leur gestion, avec notamment en bleu les actions mises en œuvre pour limiter ces risques.

Nature du risque	Description et exemples
Risque technique	<ul> <li>Gestion de la centrale Hydro-électrique de Bras des Lianes :         <ul> <li>Audit de l'état de la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes.</li> <li>Audit des risques sur l'exploitation de cette centrale.</li> <li>Rappel du droit de retrait (note de service).</li> <li>Sécurisation du site (travaux en hauteur).</li> <li>Renouvellement des équipements de protection individuelle.</li> </ul> </li> <li>Audits énergétiques sur bâtiments tertiaires avec visites des agents de la société sur toitures et instrumentation d'équipements électriques :         <ul> <li>Rappel du droit de retrait (note de service).</li> <li>Formation des équipes et renouvellement des habilitations.</li> <li>Renouvellement des équipements de protection individuelle.</li> </ul> </li> <li>Visites d'analyse et de contrôle d'installation photovoltaïque :         <ul> <li>Rappel du droit de retrait (note de service).</li> <li>Formation des équipes et renouvellement des habilitations.</li> <li>Renouvellement des équipements de protection individuelle.</li> </ul> </li> </ul>
Risques juridiques	<ul> <li>Le GIP PPIEBR est actionnaire de la société depuis le 2 février 2018 bien que la composition de l'actionnariat d'une SPL doive être entièrement publique.</li> <li>Une cession d'actions entre le GIP PPIEBR et la Commune de Saint-Leu à débuté en 2024 afin d'entériner la sortie du GIP PPIEBR de l'actionnariat.</li> <li>Mise en conformité avec la règlementation RGPD.</li> <li>Actions en cours de régularisation</li> <li>Certains avantages sociaux accordés aux employés de la société semblent être à la limite de la légalité (jours de RTT/congés supplémentaire pour un travail de 35 h par semaine)</li> <li>Un marché a été lancé afin de bénéficier de l'accompagnement par un cabinet spécialisé, pour mise en place d'un nouvel accord d'entreprise et la mise à jour du règlement intérieur en début d'année 2026 pour régulariser la situation</li> <li>Situation assurantielle : suite aux sinistres sur le site de Bras des Lianes, l'assureur historique a souhaité redéfinir le périmètre des activités couvertes (avec exclusion notamment la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que l'exploitation et la maintenance</li> </ul>

	d'installations photovoltaïques ou hydroélectriques).  Energies Réunion a entrepris des consultations d'assureurs avec le recours à un cabinet spécialisé pour le lancement d'un marché d'assurance qui a été infructueux. Energies Réunion a donné mandat exclusif à un courtier pour avoir une couverture assurantielle (toujours en cours).
Risques financiers	<ul> <li>Les risques financiers pour la structure concernent essentiellement les contentieux sociaux.</li> <li>Ces risques ont fait l'objet de provisions dans les comptes au 31/12/2024.</li> </ul>

## 2. Mesures de prévention et de détection en matière de déontologie et de corruption

## Mesures de prévention

La SPL Énergies Réunion dispose des mesures préventives contre la corruption à travers les mécanismes suivants :

- Un règlement d'achats définissant les règles propres à la société dans le cadre des achats internes ainsi que ceux passés au nom et pour le compte de ses actionnaires. En effet, une répartition des compétences est mise en place entre les actionnaires (Assemblée Spéciale / Conseil d'Administration) et le Directeur Général. Lorsque les montants sont supérieurs à 1 000 000 euros HT (travaux) et 221 000 euros HT (fournitures et services), une information globale est donnée aux administrateurs. En revanche, lorsque les montants sont supérieurs à 3 500 000 euros HT (travaux) et 221 000 euros HT (fournitures et services), une information globale ainsi qu'un avis conforme est obligatoire à la signature préalable du marché.
- Des règles internes sont spécifiées dans le guide interne de la commande publique relatives à .
  - La passation des procédures formalisées
  - La passation des procédures en procédure adaptée
  - La passation des procédures relatives aux marchés de services sociaux et autres services spécifiques
  - La passation des procédures sans publicité ni mise en concurrence
- La signature d'une déclaration annuelle d'absence de conflit d'intérêts
  - Il s'agit d'un formulaire signé par les techniciens d'Energies Réunion pour tous les dispositifs co-financés par le FEDER.
    - Ce formulaire vise à prévenir ou à faire cesser immédiatement les situations de conflits d'intérêts définies dans le Code Général de la Fonction Publique.

## Mesures de détection

A ce jour, aucune procédure de faits d'atteinte à la probité a été portée à la connaissance des mandataires de la Région.

## 3. Autres contrôles externes de la société

En 2024, la SPL Energies Réunion n'a connu aucun contrôle externe.

## 4. Contrôle analogue de la SPL

La SPL a prévu dans ses statuts et règlement intérieur les conditions spécifiques dont sont issus les extraits suivants :

1. L'exercice du contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires

L'exercice du contrôle analogue conjoint sur la direction de la Société se réalise à travers le respect des clauses du présent règlement intérieur à savoir notamment :

- Une information complète des administrateurs
- La mise en œuvre de réunions régulières de décision et d'informations
- La répartition des attributions et des responsabilités entre les organes dirigeants
- L'assiduité des administrateurs aux réunions des organes

A chaque réunion, le Directeur général de la SPL ou son représentant est chargé de faire un point notamment sur:

- Les affaires financières
- Les affaires juridiques
- Les affaires sociales et ressources humaines
- · L'exercice du contrôle analogue conjoint

Conformément à l'article 30 des statuts « contrôle exercé par les collectivités actionnaires » repris aux articles 1 des règlements intérieurs de l'Assemblée Spéciale et du Conseil d'administration de la SPL Energies Réunion:

Les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats "in house").

A cet effet, des dispositions spécifiques doivent être mises en place.

Elles consistent en des contrôles spécifiques sur trois niveaux de fonctionnement de la société :

- Orientations stratégiques,
- Vie sociale,
- Activité opérationnelle.

Le contrôle exercé sur la société est fondé, d'une part sur la détermination des orientations de l'activité de la société et d'autre part sur l'accord préalable qui sera donné aux actions que la société proposera.

Dès leur première réunion, les instances délibérantes de la société devront mettre en place un système de contrôle et de reporting permettant aux collectivités actionnaires entrant dans le cadre défini au premier alinéa d'atteindre ces objectifs.

Ces dispositions devront être maintenues dans leurs principes pendant toute la durée de la société.

De plus, en 2024 Energies Réunion a mis en place des comités de projet technique et des comités de projet élus, permettant aux collectivités clientes et actionnaires de pouvoir réaliser et valider l'avancement des projets.

2. L'exercice du contrôle analogue dans le cadre de la commande publique

Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur l'activité et la politique d'achats et de commande publique de la Société. Les services de la Société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants et du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 9.2 du présent règlement intérieur, le Conseil d'administration :

- Approuvera une politique d'achats pour la Société
- Déterminera la répartition des compétences et des responsabilités pour l'ensemble des procédures d'achats applicables au sein de la Société.
- Statuera sur tout ou partie des attributions des marchés passés par la Société en tant que commission d'appels d'offres (CAO)

### 3. L'exercice du contrôle analogue sur les activités opérationnelles de la société

Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la Société. Les services de la société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants et du Conseil d'administration.

Chaque contrat fera l'objet d'une information régulière sur la signature, l'état d'avancement et le solde de l'action auprès du représentant élu de la collectivité actionnaire concerné par le

Les modalités spécifiques des dispositifs de suivi et de contrôle de chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la Société sont définies selon leur cadre juridique propre et au regard des statuts des dispositions législatives et règlementaires mais aussi du présent règlement intérieur.

La procédure de contrôle analogue a fait l'objet d'une actualisation récente formalisée dans un document en CA du 22/05/2024 et en AG du 25/06/2024.

Afin d'illustrer l'effectivité du contrôle analogue que nous avons mené nous vous exposons ci-après les points à l'ordre du jour des CA et AG.

#### ORDRE DU JOUR

I PROCÈS-VERBAUX DES REUNIONS DU 31 OCTOBRE 2023 ET DU 8

NOVEMBRE 2023

A) PROCÈS-VERBAUX DES REUNIONS

- 1 RAPPEL
- 2 INFORMATIONS RELATIVES AU DÉLAI D'ENVOI DES DÉLIBERATIONS
- 3 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 31 OCTOBRE 2023
- 4 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
- 8 NOVEMBRE 2023
- B) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- II RECENSEMENT DES CONTRATS PASSÉS PAR ÉNERGIES RÉUNION
- A) CONTRATS CONCLUS
- B) CONTRATS SOLDÉS
- C) CONTRATS EN COURS DE NÉGOCIATION
- D) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- III PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET APPROBATION DES

COMPTES DE L'EXERCICE 2023

- A) RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET CHIFFRE D'AFFAIRES ANALYTIQUE
- 1 PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITÉS TECHNIQUES
- 2 PROJET DE RAPPORT DE GESTION
- 3 PROJET DE RAPPORT DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 4 PROJET DE RECETTES ANALYTIQUES
- 5 PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

B) PROJET DE BILAN COMPTABLE

1 PROJET D'ARRÊTÉ DES COMPTES

2 PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT NET

C) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

IV ACTIVITÉS PRÉVISIONNELLES POUR L'ANNÉE 2024

A) PROGRAMME D'ACTIONS 2024-2025

B) COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

C) COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

D) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

V INFORMATIONS RÉGULIÈRES AUX ACTIONNAIRES

A) VIE SOCIALE – FORMALITÉS : MISE À JOUR DU KBIS, ACTUALISATION DES STATUTS ET CESSION D'ACTIONS ENTRE SAINT-LEU / BOIS-ROUGE

1 Mise à jour du KBIS d'Énergies Réunion

2 Actualisation des statuts suite au changement de dénomination sociale

3 Information sur l'entrée de la Commune de Saint-Leu dans l'actionnariat et de

la sortie du GIP PPIEBR au capital d'Énergies Réunion (cession d'actions)

B) AFFAIRES JURIDIQUES

1 Le contrôle analogue au sein d'Énergies réunion

- a) Rappel sur le contrôle analogue
- b) Présentation de la procédure interne de contrôle analogue
- c) Suivi du contrôle analogue
- 2 Informations « Commande Publique et Achats »
- 3 Informations « Contrats »
- a) La fin du programme ART-MURE
- b) La gestion de la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes
- c) La résiliation de conventions de mandat et de contrats
- 4 Informations « Conventions réglementées » au sens de l'article L225-38 du

Code de commerce

C) AFFAIRES SOCIALES ET RESSOURCES HUMAINES (RH)

1 Bilan social

2 Mise à jour de l'organigramme

D) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VI INFORMATIONS SUR LES ACTIONS INTERNES

A) LOCATION D'UN NOUVEAU LOCAL A SAINT-PAUL : BAIL COURT

B) PRÉSENTATION DU NOUVEAU LOGO

C) RAPPORT SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DU

PRESIDENT (NOVEMBRE 2023)

D) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VII ANNEXES

En 2024 se sont tenus:

2 conseils d'administration (22/05/2024, 08/10/2024) et une assemblée générale ordinaire (25/06/2024). Les interventions des mandataires aux instances précitées ci-dessus sont reprises dans les procèsverbaux de ces réunions.

Les contrats mis en œuvre avec la SPL Energies Réunion font l'objet d'un suivi de leur réalisation par les services en charges des opérations concernée notamment au travers :

- des comités de projet technique en présence des services techniques des collectivités clientes et actionnaires.
- des comités de projet en présence des élus des collectivités clientes et actionnaires.

Ce suivi et les contrôles associés n'ont pas appelé de remarque particulière.

Il est également à préciser, qu'afin de renforcer le contrôle analogue de la structure et du fait qu'environ 80% du chiffres d'affaires de la structure est réalisé avec le service DTE de la Région Réunion, le DGA DD de la Région Réunion a été proposé et nommé comme censeur lors du conseil d'administration d'Energies Réunion en date du 06 juin 2023, afin qu'il puisse avoir accès aux informations et débats lors du conseil d'administration d'Energies Réunion.

#### BILAN DE LA GOUVERNANCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE IV.

## 1. Rémunération des mandataires et représentants

Les membres de l'Assemblée Spéciale peuvent bénéficier d'indemnité kilométrique. Ci-dessous est présenté le détail pour 2024 :

Nom des représentants	Actionnaires	Montant à percevoir pour le remboursement frais kilométrique 2024
	Commune de	
Adélaïde CERVEAUX	Saint-André	0€

## 2. Présentéisme et synthèse des positions lors des instances de l'exercice 2024

#### a. Présentéisme

La participation des mandataires aux instances de gouvernance est présentée ci-dessous :

		Nombre de participations / nombre de réunions tenues
Nom des représentants	Actionnaires	AS
	Commune de	
Adélaïde CERVEAUX	Saint-André	0 sur 2

## b. Les synthèses de position

Nos interventions et positions émises lors des réunions de la gouvernance de la société sont retranscrites dans les procès-verbaux de ces réunions, disponibles sur demande.

Ci-après pour chacune de ces instances, le détail des points inscrits à l'ordre du jour :

## ASSEMBLEE SPECIALE

#### 22/05/2024

- Procès-verbaux des réunions des 31 octobre 2023 et 8 novembre 2023
- Recensement des contrats conclus passés par Energies Réunion 2-
- 3- Présentation des rapports d'activité et approbation des comptes de l'exercice 2023
- 4- Activités prévisionnelles pour l'année 2024
- 5- Informations régulières aux actionnaires
- 6- Informations sur les actions internes
- 7- Informations sur les actions internes

#### 08/10/2024

- 1- Procès-verbal de la réunion du 22/05/2024
- Recensement des contrats passés par Energies Réunion
- 3- Avancement technique et situation comptable au 30 juin 2024
- 4- Atterrissage prévisionnel au 31 décembre 2024
- 5- Activités prévisionnelles pour l'année 2025
- 6- Informations régulières aux actionnaires

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## 13/06/2024

- 1- Procès-verbaux des réunions du 31/10/2023 et du 08/11/2023
- 2-Recensement des contrats passés par Energies Réunion
- 3- Présentation des rapports d'activité et approbation des comptes de l'exercice 2023
- 4- Activités prévisionnelles pour l'année 2024
- 5- Informations régulières aux actionnaires
- 6- Informations sur les actions internes

	3. <u>Autres points notés relatifs à la gouvernance</u>						
ll n'	n'est pas porté d'autres compléments.						
•							

# SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA COLLECTIVITE Date: Adélaïde CERVEAUX